

NOTE D'ORIENTATION DES NATIONS UNIES SUR LA PROTECTION ET LA PROMOTION DE L'ESPACE CIVIQUE

Sommaire

Septembre 2020

Ce document est une traduction non officielle de la version originale anglaise.

Sommaire

« La société est plus forte et plus résiliente quand les femmes et les hommes prennent réellement part à la vie politique, économique et sociale et participent à la prise des décisions politiques qui influent sur leur quotidien, notamment en ayant la possibilité d'accéder à l'information, de contribuer au dialogue, d'exprimer leur désaccord et de se rassembler pour faire entendre leur point de vue. »

- Le Secrétaire général António Guterres, *Appel à l'action en faveur des droits humains*

Au moment où la Charte des Nations Unies célèbre son soixante-quatrième anniversaire, la présente Note d'Orientation vise à éclairer les mécanismes pour rendre justice à sa promesse inscrite «**Nous, peuples des Nations Unies** ». Selon les fondateurs des Nations Unies, le développement, la paix et la sécurité ainsi que le respect des droits humains sont interdépendants et dépendent d'une participation réelle, inclusive et sûre du public et de la société civile. Cette vision est exprimée dans l'Appel à l'action en faveur des droits humains lancé par le Secrétaire général, dans lequel la promotion de l'espace civique et le droit à la participation sont identifiés comme des domaines clés. Pour une participation réelle, il est indispensable d'avoir un espace civique ouvert, notamment à travers:

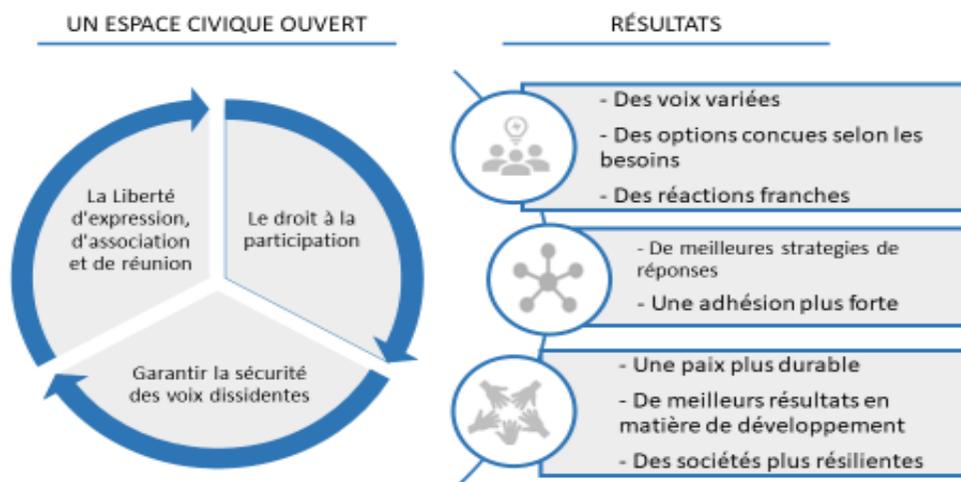
- Des mécanismes efficaces qui engagent les différentes communautés et divers groupes dans les débats politiques

- La mise en place de divers moyens de communication sécurisés et un paysage médiatique dynamique et varié permettant la libre circulation des sujets de plainte
- Des conditions permettant aux individus de se rassembler librement pour une action collective

Il existe **des liens étroits entre le développement, reflétés dans l'importance accordée à la participation et à l'engagement fait de ne « laisser personne en arrière »** dans le Programme de développement durable à l'horizon 2030, et **la prévention**. En effet, des tentatives répétées pour restreindre l'espace civique tant dans le cadre juridique que décisionnel ainsi que les attaques menées contre les défenseurs des droits humains, présagent souvent une plus grande détérioration de l'espace civique, et constituent ainsi des signes annonciateurs efficaces.

SCHÉMA 1

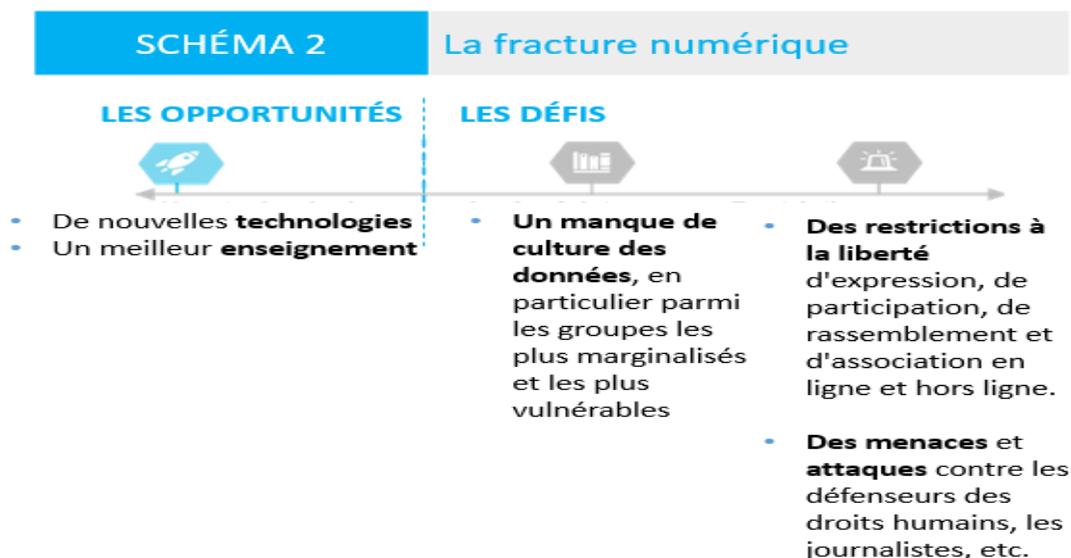
Un espace civique ouvert donnera lieu à des résultats meilleurs et variés



Le besoin pour les Nations Unies de renforcer ses efforts pour protéger et élargir l'espace civique revêt **une urgence nouvelle face à la pandémie du nouveau coronavirus (le Covid-19)**. L'accès à l'information et sa libre circulation, la mise en place d'un espace de débat ouvert, la libre expression des différents points de vue ainsi que la protection des différentes voix dissidentes sont des conditions indispensables pour lutter de façon efficace et durable contre la pandémie.

La pandémie a montré de manière flagrante que les nouvelles technologies affectent de plus en plus l'espace civique. Les individus ont de plus en plus accès à l'information et peuvent dialoguer, se mobiliser, s'organiser et manifester sur des plateformes en ligne.

Les technologies numériques offrent de nombreuses possibilités visant à renforcer et diversifier la participation du public et garantir l'accès à l'information. Néanmoins, il existe toujours des inégalités en matière d'accès à l'internet. Les technologies numériques ont élargi les possibilités des acteurs des secteurs public et privé à surveiller, contrôler et restreindre les débats, à intimider et harceler les voix dissidentes, notamment à travers des représailles contre ceux qui coopèrent avec les Nations Unies et par des campagnes de désinformation, des discours de haine, des attaques et des actes d'intimidation.



QU'EST-CE QUE L'ESPACE CIVIQUE ?

L'espace civique est l'environnement qui permet aux individus et groupes de jouer un rôle significatif dans la vie politique, économique, sociale et culturelle de leurs sociétés. Il revient aux États de définir l'espace juridique et politique au sein duquel les individus peuvent s'exprimer, se réunir, s'associer et instaurer des dialogues tant entre eux qu'avec les autorités sur des questions qui affectent leur vie, notamment celles relatives à l'accès à des services essentiels de qualité, l'amélioration des institutions et le respect des libertés fondamentales. Les acteurs de la société civile doivent être en mesure de s'exprimer librement et en toute sécurité, de contribuer efficacement et de manière pacifique aux changements. Toute restriction de cet espace doit être en conformité avec le droit international relatif aux droits humains.

Vu que les États et le secteur privé prennent les décisions qui définissent le fonctionnement de l'espace virtuel, les Nations Unies doivent s'assurer que les valeurs communes et le respect des droits humains soient au centre de la structuration et la conception de cet espace.

Le rôle des Nations Unies dans la protection et la promotion de l'espace civique s'articule autour des « trois P »:

1. **Participation:** Garantir et plaider en faveur d'une **participation inclusive, diverse, sûre, indépendante et authentique de la société civile au processus décisionnel**, conformément au Programme de développement durable à

l'horizon 2030, et **dans les processus intergouvernementaux des Nations Unies.**

2. **Protection:** contribuer à la **protection des acteurs de la société civile** qui sont menacés (notamment contre l'intimidation et les représailles en raison de leur coopération avec l'ONU).

3. **Promotion: Promouvoir activement un espace civique ouvert**, avec notamment des cadres juridiques et politiques qui facilitent le débat en ligne et hors ligne et qui permettent à la société civile de s'organiser librement.

<u>PARTICIPATION</u>	<u>PROTECTION</u>	<u>PROMOTION</u>
<ul style="list-style-type: none"> ➤ Mettre en place des politiques publiquement disponibles relatives à l'accès à l'information, partager l'information dans les langues locales et utiliser des moyens de communication accessibles et adaptés. ➤ Mettre en place et prôner des politiques conçues pour une participation efficace aux processus et partenariats des Nations Unies; évaluer régulièrement l'efficacité des voies de participation; et permettre à la société civile de recevoir des retours. ➤ Utiliser des plateformes numériques et en ligne sûres et faciles d'utilisation pour la participation virtuelle de divers acteurs de la société civile. 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Placer les victimes au centre en répondant à leurs besoins immédiats de protection à travers des consultations avec les victimes et/ou leurs familles ainsi que leurs représentants, et en coordonnant les stratégies de réponses avec d'autres acteurs. ➤ La connaissance et la sensibilisation sur les contextes législatif, institutionnel et politique et les groupes à risque sont des conditions essentielles pour évaluer les risques et prendre des mesures appropriées. ➤ Mettre en place des stratégies de protection basées sur des protocoles et des procédures de suivi bien définis. 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Promouvoir activement la participation efficace de divers groupes au processus de prise de décision au niveau national, identifier et combler les lacunes en matière de participation, afin de s'assurer que ceux qui risquent de ne pas être entendus soient associés aux débats qui influent sur leurs vies. ➤ Promouvoir l'inclusion de l'espace civique comme un acquis de développement dans les cadres institutionnels, et fournir une assistance politique, technique et de renforcement des capacités aux homologues nationaux. ➤ Protester contre les restrictions en ligne et hors ligne aux libertés d'expression, de réunion pacifique et d'association, si

<u>PARTICIPATION</u>	<u>PROTECTION</u>	<u>PROMOTION</u>
<ul style="list-style-type: none"> ➤ Cibler les différents acteurs de la société civile, en privilégiant les groupes susceptibles d'être laissés de côté. ➤ Mettre en place des moyens permettant à la société civile de contester les restrictions en matière de participation et d'accès à l'information. ➤ Soutenir une participation inclusive de la société civile dans les forums intergouvernementaux des Nations Unies sur la base de critères d'accréditation et d'enregistrement transparents, accessibles, égaux et objectifs. 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Garder des traces des communications et recommandations individuelles faites dans le cadre de l'examen périodique universel par les organes de traités compétents et les titulaires de mandat au titre des procédures spéciales. ➤ Axer les stratégies de réponses sur le consentement éclairé, la confidentialité et le principe de « ne pas nuire » tout en tenant compte des besoins spécifiques de protection des victimes. ➤ Accorder une attention particulière aux accusations d'intimidation et de représailles à l'encontre des acteurs de la société civile pour avoir coopéré avec les Nations unies, et prendre les mesures adaptées de prévention et de suivi. 	<p>elles sont en contradiction avec les normes du droit international relatives aux droits humains.</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Promouvoir des témoignages positifs sur la société civile et sa contribution, et mettre en valeur le rôle des Nations Unies en tant que facilitateur. ➤ Soutenir le droit de réunion pacifique et le droit des journalistes à couvrir les manifestations en toute sécurité, tout en cherchant à s'attaquer aux causes profondes. Faciliter le dialogue et la médiation. ➤ Appuyer et faciliter l'accès de la société civile à des financements.